

Séance extraordinaire du 6 novembre 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce sixième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois à douze heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Michel Patry.

Sont absents : le maire Gilles Lehouillier et le membre du conseil Steve Dorval.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-06-34

Période de questions

Environ 6 personnes assistent à la séance. Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2023-06-35

Adoption du Règlement RV-2023-34-15 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

[Document d'aide à la décision POL-911-2023-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-15 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a pour objet de respecter le décret 1417-2023 du Gouvernement du Québec en augmentant la taxe imposée aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et prévoir une indexation annuelle pour celle-ci ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-09-18;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2023-34-15 modifiant le Règlement RV-2009-08-91 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-06-36

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville n'a pris la parole.

CV-2023-06-37

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

À 12 heures 34, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Michel Patry, maire suppléant

Marlyne Turgeon, greffière
